

**Australia's
Disability
Strategy**
2021-2031

Creating
an inclusive
community
together

Résumé de la Stratégie australienne en matière de handicap 2021 – 2031

French | Français

DSS2692_Dec2021





Creating
an inclusive
community
together

Résumé de la Stratégie australienne en matière de handicap 2021 – 2031



This document, *Summary of Australia's Disability Strategy 2021-2031*, is licensed under the [Creative Commons Attribution 4.0 International Licence](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode), with the exception of:

- The Australia's Disability Strategy 2021-2031 logo and branding
- Any third-party material
- All images and/or photographs.

More information on this CC By licence is set out at the Creative Commons website:
<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>

Attribution

Use of all or part of this document must include the following attribution:
© Commonwealth of Australia ([Department of Social Services](#)) 2021

Enquiries about copyright arrangements and any use of this information can be sent to the Department of Social Services:

By email:
copyright@dss.gov.au

By post:
Communications and Media
Department of Social Services
GPO Box 9820
Canberra ACT 2601

Table des matières

Avant-propos	1
Vision et objectif	2
Domaines à améliorer	3
Emploi et sécurité financière.	3
Des logements et des collectivités inclusifs.	3
Sécurité, droits et justice	4
Soutien individuel et collectif	5
Éducation et apprentissage.	6
Santé et bien-être	6
La façon dont la population considère les personnes en situation de handicap	7
Mise en œuvre— Réaliser les objectifs fixés dans les domaines à améliorer.	8
Intersectionnalité et diversité	8
Rôles et responsabilités	9
Principes directeurs.	10
Plans d'action ciblés	10
Plans associés	11
Cadre de référence des améliorations visées par la stratégie	11
Améliorer les données	12
Communication dans le cadre de la stratégie	12
Évaluer nos actions	12
Établir le stock de données	12
Le modèle de gouvernance	13
Participation des personnes en situation de handicap	13
La feuille de route de la stratégie	13
Le site web dédié à la stratégie	13
Développement de la stratégie.	13
Le rôle de la Commission australienne des droits de l'homme et les organismes de défense de ces droits	13



Avant-propos

Stratégie australienne en matière de handicap 2021-2031

La stratégie australienne en matière de handicap 2021-2031 invite tous les Australiens à faire en sorte que les personnes en situation de handicap puissent participer à la société sur un pied d'égalité.

La volonté de créer une société inclusive est au cœur de ce projet.

La stratégie répond à nos aspirations nationales de préserver et de renforcer les idéaux de respect, d'inclusion et d'égalité. C'est pourquoi tous les gouvernements, fédéral, des États et Territoires, locaux, se sont engagés à honorer ses principes.

En Australie, plus d'une personne sur six vit avec un handicap. Plus d'une personne sur six parmi celles qui partagent nos foyers et nos lieux de travail, nos rues et nos villes, nos vies et nos cœurs. Ce sont nos frères et nos sœurs, nos parents et nos enfants, nos collègues et nos collaborateurs, nos partenaires et nos amis.

Notre responsabilité en tant que gouvernements, dirigeants et citoyens est de construire une société dans laquelle les personnes en situation de handicap peuvent participer en tant que membres à part entière, en bénéficiant des mêmes opportunités pour réaliser leur potentiel.

Le succès de cette stratégie repose sur une action de l'ensemble de la communauté, y compris les entreprises, les secteurs non gouvernementaux et tertiaires, et les particuliers. Ce n'est qu'en œuvrant ensemble que nous pourrions garantir que tous les aspects de la vie en Australie sont inclusifs et accessibles.

Les conclusions de la Commission royale d'enquête sur la violence, les mauvais traitements, la négligence et l'exploitation des personnes en situation de handicap (the Royal Commission into Violence, Abuse, Neglect and Exploitation of People with Disability) contribueront au développement continu de la stratégie en tant que modèle pour une société plus inclusive et plus juste.

La stratégie reconnaît et respecte la diversité des personnes en situation de handicap. Elle reconnaît l'importance d'adapter les mesures pour tenir compte de cette diversité.

Au travers de consultations et de dialogues approfondis, les personnes en situation de handicap et les autres parties prenantes du secteur ont partagé leurs expériences et ont généreusement donné de leur temps pour que la nouvelle stratégie soit pragmatique, efficace et ciblée.

La priorité accordée au logement, à la sécurité, à l'emploi et à la façon dont la population les considère est le résultat direct de ce que les personnes en situation de handicap ont désigné comme étant important pour elles.

La stratégie porte avant tout sur des domaines à améliorer qui sont interdépendants, et elle définit des priorités d'orientation tangibles et réalisables. La mesure, l'évaluation et la communication rigoureuses des résultats sont incorporées dans la stratégie.

La stratégie s'appuie sur le travail important effectué par la stratégie nationale en matière de handicap 2010-2020 pour développer une approche nationale visant à améliorer la vie des personnes en situation de handicap. Le régime national d'assurance invalidité (National Disability Insurance Scheme) a été la réalisation phare de ce processus.

La nouvelle stratégie est une feuille de route ambitieuse qui montre la voie à suivre. Elle représente notre engagement national à permettre à chaque Australien de réaliser son potentiel, de réussir, de tenter sa chance en toute équité et de pouvoir faire de vrais choix.

Dans la stratégie australienne en matière de handicap 2021-2031, nous affirmons les valeurs de respect, d'inclusion et d'égalité, et les reconnaissons comme fondamentales pour notre identité nationale.

Vision et objectif

La stratégie australienne en matière de handicap 2021-2031 (Australia's Disability Strategy 2021-2031, la stratégie) est le cadre politique national de l'Australie en matière de handicap. Elle définit un plan pour continuer à améliorer la vie des personnes en situation de handicap en Australie au cours des dix prochaines années.

Vision

La vision de la stratégie est celle **d'une société australienne inclusive qui garantit que les personnes en situation de handicap peuvent réaliser leur potentiel, en tant que membres à part entière de la communauté.**

Conformément aux engagements pris par l'Australie dans le cadre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), cette stratégie jouera un rôle important dans la protection, la promotion et l'exercice des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

Objectif

L'objectif de la stratégie est de :

- assumer un rôle moteur au niveau national en vue d'une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap ;
 - guider l'activité dans tous les domaines de la politique publique pour que celle-ci soit inclusive et adaptée aux personnes en situation de handicap ;
 - orienter les services et systèmes destinés à l'ensemble de la population vers l'amélioration de la situation des personnes en situation de handicap ;
 - mobiliser, informer et faire participer l'ensemble de la population en faveur d'une société plus inclusive.
- 

Domaines à améliorer

Les domaines à améliorer visés par la stratégie définissent les domaines sur lesquels se concentreront les gouvernements à tous les niveaux, en collaboration avec les citoyens et les entreprises, pour apporter des améliorations en faveur des personnes en situation de handicap.

Emploi et sécurité financière

Résultat : les personnes en situation de handicap bénéficient d'une sécurité financière qui leur permet de planifier leur avenir, de faire leurs propres choix et de contrôler leur vie.

L'emploi et la sécurité financière sont essentiels pour améliorer la situation des personnes en situation de handicap. Il s'agit notamment de proposer des emplois et des possibilités de carrière, et d'assurer un revenu suffisant pour que les personnes en situation de handicap puissent subvenir à leurs besoins.

Mesures prioritaires

1. Augmenter le taux d'emploi des personnes en situation de handicap.
2. Améliorer la transition de l'éducation à l'emploi pour les jeunes en situation de handicap.
3. Renforcer l'indépendance financière des personnes en situation de handicap.

Des logements et des collectivités inclusifs

Résultat : les personnes en situation de handicap vivent dans des maisons et au sein de collectivités inclusives, accessibles et bien conçues.

Disposer d'un logement approprié au sein d'une collectivité accessible et inclusive est essentiel pour le quotidien, le travail et la vie sociale des personnes en situation de handicap.

Mesures prioritaires

1. Augmenter la disponibilité de logements abordables.
2. Les personnes en situation de handicap ont facilement accès au logement. Elles peuvent décider de leur lieu de vie, des personnes avec lesquelles elles vivent et des personnes qui viennent chez elles.
3. Les personnes en situation de handicap peuvent participer pleinement à la vie sociale, sportive, religieuse, culturelle et aux loisirs.
4. Les infrastructures et l'environnement naturel sont accessibles.
5. Les réseaux de transport sont accessibles à l'ensemble de la population.
6. Les systèmes d'information et de communication sont accessibles, fiables et réactifs.

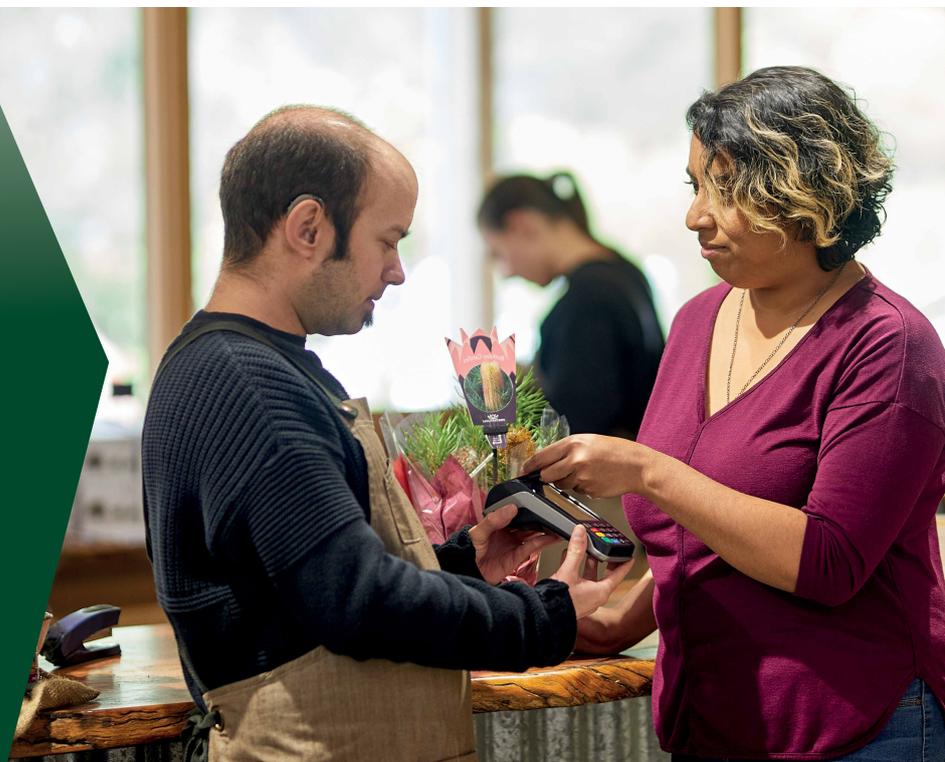
Sécurité, droits et justice

Résultat : les droits des personnes en situation de handicap sont promus, respectés et protégés, et les personnes en situation de handicap se sentent en sécurité et bénéficient de l'égalité devant la loi

Les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que les personnes sans handicap. Il est indispensable que la population accepte ces droits pour favoriser la participation économique, l'inclusion sociale, la sécurité et l'égalité. La loi australienne de 1992 sur la discrimination fondée sur le handicap (Australia's Disability Discrimination Act 1992, DDA) rend illégale toute discrimination sur la base du handicap. Malgré cela, les personnes en situation de handicap continuent de subir des discriminations dans leur vie quotidienne.

Mesures prioritaires

1. Les personnes en situation de handicap sont en sécurité et se sentent à l'abri de toute forme de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation.
2. Les mesures, les processus et les programmes apportent de meilleures solutions aux personnes en situation de handicap qui ont subi un traumatisme.
3. Les mesures, les processus et les programmes destinés aux personnes en situation de handicap favorisent l'égalité des sexes et préviennent la violence à l'égard des groupes les plus exposés, notamment les femmes et leurs enfants.
4. Les droits des personnes en situation de handicap sont promus, respectés et protégés.
5. Les personnes en situation de handicap ont un accès égal à la justice.
6. Le système de justice pénale répond efficacement aux besoins complexes et aux vulnérabilités des personnes en situation de handicap.



Soutien individuel et collectif

Résultat : les personnes en situation de handicap ont accès à un éventail de mesures de soutien pour les aider à vivre de manière autonome et à participer à la vie locale

Les aides personnelles et de proximité, qu'il s'agisse d'aides spécialisées pour les personnes en situation de handicap ou de services destinés au grand public, sont fondamentales pour contribuer aux améliorations générales en faveur des personnes en situation de handicap.

Mesures prioritaires

1. Les personnes en situation de handicap ont accès à des aides qui répondent à leurs besoins.
2. Le régime national d'assurance invalidité (National Disability Insurance Scheme) donne accès, aux personnes éligibles souffrant d'un handicap permanent et important, à des aides raisonnables et nécessaires.
3. Le rôle du soutien informel est reconnu et soutenu.
4. Les personnes en situation de handicap bénéficient d'un soutien pour accéder aux technologies d'assistance.



Éducation et apprentissage

Résultat : les personnes en situation de handicap réalisent pleinement leur potentiel grâce à l'éducation et à l'apprentissage

L'accès à l'éducation formelle et informelle ouvre la voie à l'emploi, à l'indépendance financière et à une vie enrichie. Il est nécessaire d'apporter un soutien accru pour préparer les enfants en situation de handicap à l'école, et pour travailler avec les jeunes en situation de handicap tout au long de leur éducation afin d'améliorer le niveau de qualification dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Mesures prioritaires

1. Les enfants en situation de handicap peuvent accéder et participer à des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance de qualité.
2. Renforcer les capacités en matière d'éducation inclusive afin d'améliorer les résultats scolaires des élèves en situation de handicap.
3. Améliorer les parcours et l'accessibilité à l'enseignement supérieur et à la formation pratique pour les personnes en situation de handicap.
4. Les personnes en situation de handicap ont davantage de possibilités d'acquérir des connaissances de manière accessible et inclusive tout au long de la vie.

Santé et bien-être

Résultat : les personnes en situation de handicap obtiennent les meilleurs résultats possibles en matière de santé et de bien-être tout au long de leur vie

La santé et le bien-être, y compris la santé mentale, sont des facteurs déterminants de la qualité de vie d'une personne. C'est particulièrement le cas des personnes en situation de handicap. Un plus grand soutien est nécessaire pour améliorer la santé et le bien-être des personnes en situation de handicap, notamment avant, pendant et après les catastrophes et les situations d'urgence publiques.

Mesures prioritaires

1. Tous les prestataires de services de santé sont en mesure de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.
2. Les services de santé en matière de prévention et d'intervention précoce sont fournis en temps opportun, ils sont complets, appropriés et efficaces pour favoriser une meilleure santé et un meilleur bien-être général.
3. Les personnes en situation de handicap bénéficient de prestations et de services de santé mentale appropriés, efficaces et accessibles.
4. La préparation aux catastrophes, les plans de gestion des risques et les interventions publiques d'urgence prennent en compte les personnes en situation de handicap et favorisent leur santé physique et mentale ainsi que leur bien-être.

La façon dont la population considère les personnes en situation de handicap

Résultat : la façon dont la population considère les personnes en situation de handicap encourage l'égalité, l'inclusion et la participation à la société des personnes en situation de handicap

Il est essentiel de susciter des représentations positives, au sein de la population, à l'égard des personnes en situation de handicap afin d'accéder à une société inclusive et d'améliorer la situation des personnes en situation de handicap dans tous les domaines. La lutte contre la stigmatisation, les préjugés inconscients et le manque de compréhension face au handicap permettra de vivre des expériences positives au quotidien et de reconnaître la contribution que les personnes en situation de handicap peuvent apporter à la société.

Mesures prioritaires

1. Les employeurs apprécient la contribution professionnelle des personnes en situation de handicap et reconnaissent l'intérêt qu'il y a à employer des personnes en situation de handicap.
2. Les principaux secteurs professionnels savent s'adapter aux personnes en situation de handicap avec assurance et de manière positive.
3. Augmenter la représentation des personnes en situation de handicap dans les rôles de direction.
4. Améliorer la façon dont la population considère les personnes en situation de handicap pour contribuer positivement aux mesures prioritaires visées par la stratégie.



Mise en œuvre— Réaliser les objectifs fixés dans les domaines à améliorer

Les gouvernements s'engagent à travailler ensemble, aux côtés des personnes en situation de handicap, des collectivités, des entreprises et du secteur non gouvernemental, pour mettre en œuvre cette stratégie et concrétiser sa vision, de manière coordonnée et ciblée, afin d'apporter de réels changements. Il s'agit notamment de veiller à ce que, pendant toute la durée de la stratégie, l'élaboration et la mise en œuvre de celle-ci évoluent en fonction de l'évolution des besoins.

Intersectionnalité et diversité

L'intersectionnalité reconnaît qu'une personne ou un groupe de personnes peut être concerné par plusieurs formes de discrimination et de désavantage en raison de ses origines, de son sexe, de son identité de genre, de son orientation sexuelle, de son handicap, de sa classe sociale, de sa religion, de son âge, de son origine sociale et d'autres marqueurs d'identité. Pendant toute la durée de la stratégie, les initiatives prises pour réaliser les mesures prioritaires seront mises en œuvre dans une optique intersectionnelle et de diversité. Ainsi, la discrimination intersectionnelle sera traitée de manière proactive et les groupes marginalisés pourront accéder à des ressources, des services et des aides adaptés.

Rôles et responsabilités

Le gouvernement australien, les gouvernements des États, des Territoires et les collectivités locales, ainsi que les entreprises, les citoyens et le secteur non gouvernemental, jouent tous un rôle dans l'inclusion et le soutien des personnes en situation de handicap.

Tous les niveaux de gouvernement continuent de jouer un rôle dans la mise à disposition de services, d'aides et d'infrastructures généraux et ciblés aux personnes en situation de handicap. Mentionner les principaux rôles et responsabilités des gouvernements permet à chacun de comprendre quel niveau de gouvernement est responsable des dispositifs qui peuvent être utilisés par les personnes en situation de handicap.

Dans de nombreux cas, la responsabilité d'un dispositif d'aides ou de services est partagée entre plusieurs niveaux de gouvernement. Toutefois, dans la plupart des cas, un seul niveau de gouvernement est responsable de la mise en œuvre d'un dispositif. Le tableau ci-dessous donne quelques exemples :

Gouvernement australien	Gouvernements des États et des Territoires	Gouvernements locaux	La responsabilité est partagée
NDIS* (administration)	Hôpitaux publics	Bâtiments accessibles	NDIS* (financement et gouvernance partagée) Soutien à la santé mentale
Prestations de complément de revenu (aide financière)	Logements publics, sociaux et collectifs	Services municipaux	Services de défense des personnes en situation de handicap
Services pour l'emploi	Écoles primaires et secondaires publiques	Parcs locaux et installations de loisirs	Infrastructures collectives

Un aperçu des principaux rôles et responsabilités des gouvernements est disponible sur le site web dédié à la stratégie. Les personnes qui n'ont pas accès à l'internet peuvent contacter la ligne d'assistance téléphonique du National Disability Information Gateway au 1800 643 787.

* Le NDIS (National Disability Insurance Scheme) est un régime national géré et financé conjointement par le gouvernement australien, les gouvernements des États et des Territoires. La mise en œuvre du NDIS est la responsabilité de la National Disability Insurance Agency, une entité institutionnelle du Commonwealth.



Principes directeurs

Pour réaliser la vision présentée dans la stratégie, les gouvernements s'engagent à élaborer et à mettre en œuvre des mesures, des programmes, des services et des systèmes qui reflètent les principes des droits de l'homme de la CDPH de l'ONU.

Par conséquent, les principes directeurs suivants sont basés sur l'article 3 de la CDPH de l'ONU. Les gouvernements ont convenu d'utiliser ces principes directeurs lors de l'élaboration de mesures, de programmes, de services et de systèmes. Il est essentiel que les entreprises, le secteur non gouvernemental et la collectivité réfléchissent également à la manière dont ils peuvent appliquer ces principes.

Principe n° 1	Le respect de la dignité humaine, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes.
Principe n° 2	La non-discrimination
Principe n° 3	Participation réelle à tous les aspects de la société dans le respect de la diversité.
Principe n° 4	Le respect de la différence et l'acceptation des personnes en situation de handicap comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité
Principe n° 5	L'égalité des chances
Principe n° 6	L'accessibilité
Principe n° 7	L'égalité des personnes
Principe n° 8	Le respect des capacités d'évolution des enfants en situation de handicap et le respect du droit des enfants en situation de handicap à préserver leur identité

Plans d'action ciblés

Les plans d'action ciblés se concentrent sur une période d'un à trois ans pour atteindre des résultats spécifiques qui améliorent la situation des personnes en situation de handicap.

Les cinq premiers plans d'action ciblés portent sur l'emploi, la façon dont la population considère les personnes en situation de handicap, la petite enfance, la sécurité et la gestion des urgences.

Les échanges avec des personnes en situation de handicap guideront l'élaboration de nouveaux plans d'action ciblés.

Plans associés

Les plans associés permettent aux gouvernements d'œuvrer à long terme et de manière mieux coordonnée pour améliorer la situation des personnes en situation de handicap. Tous les plans associés indiqueront clairement comment ils contribuent à la réalisation des résultats visés par la stratégie et seront publiés sur le site web dédié à la stratégie.

Les plans associés sont axés sur l'amélioration de certains aspects de la vie en Australie (par exemple, le secteur artistique) ou concernent un segment spécifique de la communauté (par exemple, les personnes en situation de handicap intellectuel), et s'étendent généralement sur trois à dix ans.

Les plans associés intégreront les éléments de la marque de la stratégie indiqués ci-dessous.



Les entreprises et les organisations locales qui souhaitent montrer leur engagement envers la stratégie peuvent utiliser les logos ci-dessous.



Cadre de référence des améliorations visées par la stratégie

Le cadre de référence des améliorations visées permet de suivre l'évolution des résultats obtenus au fil du temps pour les personnes en situation de handicap et, grâce à la visibilité qu'il donne à l'amélioration ou non des résultats, il aide à guider l'action. Il s'agit notamment de mesurer la contribution de domaines clés tels que les soins de santé, l'éducation, l'emploi et le logement.

Les rapports annuels du cadre de référence et le tableau de bord montreront les progrès réalisés par rapport à chaque mesure prioritaire définie dans la stratégie. Lorsqu'elles seront disponibles, les données seront désagrégées. Au fur et à mesure de l'amélioration des données, le cadre de référence sera mis à jour.

Le cadre de référence est disponible sur le site web dédié à la stratégie.

Améliorer les données

Les gouvernements se sont engagés à travailler ensemble et à partager les données pour soutenir un changement fondé sur des données probantes. L'amélioration des données renforcera le cadre de référence, les évaluations et l'élaboration des mesures. Une stratégie globale en matière de données sera élaborée en 2022.

Communication dans le cadre de la stratégie

Tous les gouvernements se sont engagés à communiquer de manière exhaustive et transparente afin d'améliorer la responsabilité des parties prenantes dans le cadre de la stratégie.

Les rapports établis dans le cadre de la stratégie viendront compléter les rapports établis dans le cadre des plans pour le handicap par les gouvernements des États et des Territoires et des collectivités locales.

Les rapports suivants seront produits :

- **Rapport sur les plans d'action ciblés** – Ce rapport annuel couvrira les progrès de la mise en œuvre, les succès et le bilan général. Il sera coordonné par le gouvernement australien.
- **Cadre de référence (tableau de bord)** – Cette mise à jour annuelle comparera des données de niveau élevé aux résultats visés par la stratégie. Il sera préparé par un organisme tiers spécialiste des données.
- **Rapport de mise en œuvre** – Ce rapport produit tous les deux ans fera état des progrès réalisés au regard des initiatives en faveur des personnes en situation de handicap à tous les niveaux de gouvernement. Il comprendra des consultations avec des personnes en situation de handicap, la Commission australienne des droits de l'homme et la population.
- **Rapports d'évaluation** – Les deux principaux rapports d'évaluation seront produits en 2025 et 2029. Ces rapports s'appuieront sur un examen indépendant visant à déterminer dans quelle mesure la stratégie permet d'améliorer la situation des personnes en situation de handicap. Les personnes en situation de handicap, la Commission australienne des droits de l'homme et les principales parties prenantes seront consultées lors de la préparation du rapport avant qu'il ne soit transmis aux gouvernements pour approbation.

Évaluer nos actions

L'évaluation des mesures, des programmes et des systèmes est essentielle pour comprendre ce qui fonctionne bien ou ce qui doit être amélioré pour les personnes en situation de handicap. Les évaluations pourront mettre en évidence la manière dont les mesures, les services et les programmes ont contribué aux résultats visés par la stratégie.

Les gouvernements communiqueront la liste des évaluations prévues, publieront les résultats des évaluations et, lors de la réalisation des évaluations, se référeront à la liste de contrôle du Guide des bonnes pratiques d'évaluation de la stratégie.

D'ici la fin de l'année 2022, un guide sur la manière d'impliquer les personnes en situation de handicap dans l'évaluation des résultats sera élaboré par les gouvernements en collaboration avec des personnes en situation de handicap.

Établir le stock de données

La constitution d'un stock de données est un élément clé de la stratégie. La stratégie soutiendra la recherche sur le handicap et la traduction de ses conclusions en actions qui soutiennent les résultats visés par la stratégie.

Le partenariat national de recherche sur le handicap (The National Disability Research Partnership, le partenariat) jouera un rôle déterminant dans la constitution du stock de données. Le partenariat encourage le recours à des mesures et pratiques fondées sur des données probantes.

Le partenariat se concentre sur le handicap et sur les services destinés à l'ensemble de la population, notamment l'éducation, la santé, le logement et la justice, et facilite la recherche.

Le modèle de gouvernance

Le modèle de gouvernance aide les gouvernements à travailler ensemble de manière coordonnée pour atteindre les objectifs de la stratégie. Il s'agit notamment d'identifier et de classer par ordre de priorité les domaines dans lesquels des actions doivent être menées, et de déterminer comment les gouvernements rendront compte des progrès accomplis pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap. Le modèle de gouvernance est disponible sur le site web dédié à la stratégie.

Participation des personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap joueront un rôle central et actif dans la stratégie tout au long de son déroulement.

Le plan de participation associé à la stratégie est publié sur le site web dédié à la stratégie. Il décrit la manière dont les personnes en situation de handicap seront impliquées pendant toute la durée de la stratégie afin de contribuer à sa mise en œuvre, à son suivi, à la production de rapports et à l'orientation future des mesures.

La feuille de route de la stratégie

Un aperçu des principaux résultats attendus dans le cadre de la stratégie est publié dans la feuille de route de la stratégie sur le site web dédié à la stratégie. Il indique les dates auxquelles les rapports doivent être remis, ainsi que les dates des consultations et autres activités importantes.

Le site web dédié à la stratégie

Tous les documents relatifs à la stratégie sont disponibles sur le site web qui lui est dédié, y compris les derniers rapports et annonces. Le site web dédié à la stratégie se trouve à l'adresse suivante www.disabilitygateway.gov.au/ads.

Développement de la stratégie

L'avis des personnes en situation de handicap, de leurs familles, de leurs amis, de leurs aidants, des organisations de défense, des organismes de référence et des prestataires de services a joué un rôle central dans l'élaboration de la stratégie.

Les consultations sur la stratégie ont été organisées et réalisées avec des personnes en situation de handicap. Les consultations ont été proposées de différentes manières pour permettre aux personnes en situation de handicap de participer. Les consultations ont également mis l'accent sur le dialogue direct avec les personnes qui ne participent généralement pas en grand nombre aux processus de consultation publique.

Le rôle de la Commission australienne des droits de l'homme et les organismes de défense de ces droits

La Commission australienne des droits de l'homme joue un rôle important dans la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap. Les organismes de défense des droits des personnes en situation de handicap aident également ces dernières à préserver leurs droits, à bénéficier de l'égalité des droits, et à surmonter les obstacles qui peuvent nuire à leur capacité à participer à la vie locale.

